

# S'inscrire sur les listes électorales

## Liste électorale d'une Mairie

### Qui peut être électeur ?

### Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques

#### À savoir :

- un citoyen européen résidant en France peut demander à [s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie](#) pour voter aux élections municipales et élections européennes en France
- une personne détenue en prison n'est pas obligatoirement privée de son droit de vote. Mais elle doit [s'inscrire selon une procédure particulière](#)
- une [personne majeure placée sous tutelle](#) ne peut plus être privée de son droit de vote, même si la décision du juge est antérieure au 23 mars 2019

### Où s'inscrire

### Où s'inscrire ?

- [Vous vivez en France](#)
- [Vous vivez à l'étranger mais voulez voter en France](#)

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale d'une des communes suivantes :

- Commune de votre domicile
- Commune dans laquelle vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans
- Commune de votre résidence, si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois
- Commune où vous avez l'obligation de résider en tant que fonctionnaire
- Commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans

#### À savoir :

- Si vous êtes hébergé chez un proche (parent par exemple) ou un ami, vous pouvez être inscrit dans la commune où vous êtes hébergé.
- Si vous êtes SDF, ou forain, ou gens du voyage, vous pouvez être inscrit dans la commune de [l'organisme où vous avez élu domicile](#).

Vous pouvez vous [inscrire sur la liste électorale de la commune](#) :

- où est situé votre domicile
- où vous résidez depuis au moins 6 mois
- où vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation ou cotisations foncière des entreprises ou taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans
- où se situe depuis au moins 2 ans la société soumise aux impôts locaux et dont vous êtes le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans

Si vous êtes inscrit au registre des Français établis hors de France, vous pouvez également vous inscrire sur la liste électorale d'une de ces communes :

- votre commune de naissance
- la commune de votre dernier domicile
- la commune de votre dernière résidence, à la condition que celle-ci ait été d'au moins 6 mois
- la commune où un de vos [parents \(jusqu'au 4e degré\)](#) est né, est inscrit ou a été inscrit sur la liste électorale
- la commune où votre époux ou l'un de vos [parents \(jusqu'au 4e degré\)](#) est inscrit ou a été inscrit sur la liste électorale

## À savoir

il n'est plus possible d'être inscrit à la fois sur la liste électorale d'une mairie **et** sur une liste électorale consulaire.

## Quand s'inscrire ?

Les inscriptions électorales sont possibles toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de scrutin. Mais dans certaines situations particulières, ce délai est allongé jusqu'au 10ème jour précédant le 1er tour de scrutin.

## Comment s'inscrire ?

### En ligne

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile](#)
- [Justificatif d'identité](#)

## Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Accessible avec un compte [service-public.fr](#) ou via [France Connect](#), et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans. Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales.

[Accéder au service en ligne](#)

### Sur place

Sur place (vous-même ou une personne vous représentant) Par vous-même Vous devez fournir les documents suivants : Justificatif d'identité Justificatif de domicile Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (aussi disponible en mairie) Mairie mairie Par l'intermédiaire d'une autre personne Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place. Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants : Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir Justificatif d'identité Justificatif de domicile Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (aussi disponible en mairie). Mairie mairie

**Déposer ces documents à l'hôtel de ville de Liancourt aux heures d'ouverture des bureaux.**

### Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire [cerfa n°12669](#) de demande d'inscription
- Photocopie d'un [justificatif d'identité](#)
- Photocopie d'un [justificatif de domicile](#)

à :

**Mairie de Liancourt**  
**232 rue Jules Michelet**  
**60140 LIANCOURT**